

Inscription de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO - Mécénat de la Fondation EDF DIVERSITERRE

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : La Ville de Besançon a restauré en régie deux tours bastionnées de Vauban, afin de pouvoir les ouvrir au public durant l'été 2008 pour marquer l'événement de l'inscription de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Ville de Besançon a souhaité faire participer les acteurs économiques à la valorisation de l'une de ces deux tours, à travers une politique de mécénat.

Suite à une convention de partenariat pour l'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'UNESCO, signée le 13 décembre 2004 avec la délégation régionale d'EDF, celle-ci a saisi sa fondation DIVERSITERRE pour la constitution d'un dossier de mécénat avec le Réseau des Sites Majeurs de Vauban. Une convention cadre a ainsi été signée entre le Réseau et la fondation. Celle-ci prévoit un don financier de la fondation d'un montant de 200 000 € pour la période 2008-2011, ainsi que la possibilité pour chaque ville du Réseau de monter un dossier annuel auprès de la fondation.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon a sollicité la fondation à hauteur de 10 000 € pour le soutien au projet de «tour des enfants», valorisant la tour bastionnée de Chamars au travers d'activités ludiques pour le jeune public pendant l'été 2008. Ce mécénat, outre le soutien financier espéré, permet aussi de toucher une plus large population (clientèle, fournisseurs de l'entreprise...) et permet également aux employés locaux de l'entreprise EDF de s'appropriier les projets de rénovation et de conservation portés par leur Ville.

Cette opération de mécénat concerne ainsi quatre parties : la fondation EDF DIVERSITERRE et le Réseau sur un plan national, la Ville de Besançon et la délégation régionale d'EDF sur le plan local.

Il est proposé au Conseil Municipal d'en décider et :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mécénat à intervenir dans ce cadre,

- d'inscrire la participation financière en recette au chapitre 74.324.7478.4837 CS 41042.

«M. LE MAIRE : Merci à EDF qui nous accompagne dès le début dans l'UNESCO».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2008.